

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DU JURA

3 rue Victor Bérard – CS 50086  
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX  
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

23 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°30-2021

<b>Objet :</b> <i>Convention avec le SDIS JURA</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	13
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	13
	Date de la convocation	: 21 octobre 2021

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Président Franck STEYAERT, Gérard FERNOUX-COUTENET, Christiane MAUGAIN, Véronique LAMBERT, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Geneviève MOREAU, Jacqueline LAROCHE, Régis CHOPIN, Dominique CHAUVIN, Maurice HOFFMANN, Florence GROS-FUAND suppléante.

**EXCUSES** : Mesdames Valérie DEPIERRE, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Françoise VESPA Vice-Présidente, Aline CALLEGHER, Zora QOCHIH, Christian NOIR et Raphaël PERRIN, Arielle BAILLY.

Assistaient également à titre consultatif Laetitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, Véronique DELACROIX, directrice adjointe et Livia FERRAZZI, responsable carrières.

Par courrier en date du 19 novembre 2021, le directeur départemental des services du SDIS a sollicité le Centre de Gestion afin d'établir une convention pour confier le secrétariat des instances médicales au Centre de Gestion.

Rappelons que le SDIS est affilié à titre volontaire pour son personnel administratif. Dans ce cas présent, il s'agit de mettre en place un secrétariat pour le comité médical et la commission de réforme des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Un projet de convention a été rédigé. Outre la définition précise des obligations de chaque partie, les modalités financières sont fixées à 100€ pour un dossier examiné au comité médical et 175 € pour un dossier examiné à la commission de réforme.

Un état annuel quantitatif et qualitatif sera présenté dans le cadre du bilan d'activité.



Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'approuver ce nouveau partenariat avec le SDIS et d'autoriser le Président à signer la convention.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A CHAMPAGNOLE, le 30 NOV. 2021

Le Président,

Clément PERNOT

